



**NATIONS
UNIES**

HSP/EB.2026/9



ONU-HABITAT

**Programme
des Nations Unies pour
les établissements humains**

Distr. générale
11 février 2026

Français
Original : anglais

**Conseil exécutif du Programme des Nations Unies
pour les établissements humains**
Première session de 2026
Nairobi, 21 et 22 avril 2026
Point 8 de l'ordre du jour provisoire*

**État de l'application des résolutions adoptées par l'Assemblée
du Programme des Nations Unies pour les établissements
humains**

Application des résolutions de l'Assemblée d'ONU-Habitat au moyen du plan stratégique pour la période 2026-2029

Rapport de la Directrice exécutive

I. Introduction

1. À la troisième réunion à participation non limitée du Comité des représentant(e)s permanent(e)s auprès du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat), qui s'est tenue en mai 2025, ONU-Habitat a adopté une nouvelle approche pour présenter et examiner les progrès accomplis dans l'application des résolutions adoptées par l'Assemblée d'ONU-Habitat à ses sessions de 2019 et 2023. Le rapport sur la question présenté au Comité (HSP/OECPR.2025/4) regroupait les points saillants relatifs à l'application de toutes les résolutions pertinentes en fonction de leur alignement le plus prononcé avec l'un des cinq domaines de résultats du plan stratégique d'ONU-Habitat pour la période 2026-2029, à savoir : intégration de la planification urbaine et territoriale, de la gestion, des investissements et des financements ; gouvernance participative à plusieurs niveaux et territorialisation des objectifs de développement durable ; connaissances, données, transition numérique et renforcement des capacités ; partenariats, coalitions, plaidoyer et communication ; mobilisation efficace des ressources, ainsi que l'orientation stratégique en matière d'accès au logement, à la terre et aux services de base. Cette approche permet de montrer comment le plan stratégique contribuera à faire progresser les mandats confiés à ONU-Habitat par ces résolutions. Il est proposé de tenir la même approche pour les rapports du Conseil exécutif d'ONU-Habitat.

2. Les progrès réalisés dans l'application de la résolution 1/1 de l'Assemblée d'ONU-Habitat, dans laquelle l'Assemblée avait demandé la mise en œuvre du plan stratégique d'ONU-Habitat pour la période 2020-2023 (cette période ayant été par la suite prolongée jusqu'en 2025 par la décision 2/1 de l'Assemblée), ont été présentés au Comité des représentant(e)s permanent(e)s auprès d'ONU-Habitat à sa troisième réunion à participation non limitée dans le document HSP/OECPR.2025/5. Un dernier point sur l'application de la résolution sera fourni une fois l'évaluation finale du plan stratégique achevée.

* HSP/EB.2026/1.

II. Axe d'orientation stratégique : logement, terre et services de base

3. Le plan stratégique pour la période 2026-2029 définit l'accès à un logement convenable, à la terre et aux services de base à la fois comme un axe stratégique et comme un levier qui aide à résoudre des problèmes de plus grande ampleur tels que la pauvreté, les crises humanitaires et les changements climatiques, lesquels sont définis comme des « domaines d'impact ». Cette orientation stratégique est directement étayée par la résolution 2/2 de l'Assemblée d'ONU-Habitat sur l'accélération de la transformation des établissements informels et des taudis d'ici à 2030, et par la résolution 2/7 sur un logement convenable pour tous et toutes. Elle s'inscrit également dans le cadre des résolutions suivantes de l'Assemblée : résolution 2/8 sur la planification urbaine et les infrastructures durables ; résolution 1/5 sur l'amélioration des liens entre les zones urbaines et les zones rurales à l'appui de l'urbanisation durable et des établissements humains ; résolution 2/4, intitulée « Villes biodiversées et résilientes : intégration de la biodiversité et des services écosystémiques dans la planification urbaine et territoriale » ; résolution 2/3 sur la Journée mondiale du nettoyage.

4. S'agissant de la transformation des taudis et du logement, les résolutions 2/2 et 2/7 ont permis l'élaboration de nouveaux produits normatifs essentiels et l'élargissement des activités opérationnelles. Au titre de la résolution 2/2, la stratégie sous-régionale de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC) pour la transformation des taudis et des établissements informels est en cours d'élaboration et a été alignée sur les priorités du secrétariat de la SADC. L'équipe spéciale sur les établissements informels de l'Alliance des villes a entamé des consultations avec ses membres sur la manière de rendre opérationnels les 10 domaines d'action, afin d'appliquer la résolution en tant qu'initiative multipartite. Les réunions du Groupe de travail intergouvernemental d'expert(e)s à composition non limitée sur le logement convenable pour tou(te)s, convoquées conformément à la résolution 2/7, ont défini les établissements informels comme constituant un domaine d'action prioritaire.

5. La coprésidence du Groupe de travail intergouvernemental d'expert(e)s à composition non limitée sur le logement convenable pour tou(te)s et ONU-Habitat ont déployé des efforts considérables pour renforcer la visibilité et l'exécution du mandat du Groupe de travail, par suite de quoi, en janvier 2026, on comptait 189 expert(e)s nommé(e)s par 68 pays, ce qui a élargi la mobilisation intergouvernementale. L'application thématique a progressé au moyen de deux séries structurées de réunions de groupes d'expert(e)s et de réunions intersessions. La première série, qui s'est tenue en juin 2025, a porté sur le financement du logement, la sécurité des droits fonciers, les établissements informels et le logement social. La deuxième série, tenue entre août et septembre 2025, a permis de faire progresser les discussions sur la durabilité du logement et les définitions du sans-abrisme et des établissements informels, ainsi que sur le cadre de suivi du logement. Au total, 582 participant(e)s ont été enregistré(e)s.

6. À la deuxième session du Groupe de travail intergouvernemental d'expert(e)s à composition non limitée sur le logement convenable pour tou(te)s, qui s'est tenue les 22 et 23 octobre 2025, des représentant(e)s de 48 pays ont participé aux séances plénières. L'Azerbaïdjan et la Somalie ont été nouvellement élus à la coprésidence du Groupe de travail. La prochaine session devrait se tenir les 26 et 27 novembre 2026.

7. Le secrétariat a également fait progresser les travaux préparatoires relatifs à la plateforme de connaissances sur le logement, conformément à la résolution 2/7.

8. En ce qui concernait l'accès aux services de base, la résolution 2/8 avait défini le cadre des travaux d'ONU-Habitat sur l'association de l'aménagement du territoire et des infrastructures, par exemple par la publication prochaine d'un document sur les approches locales en matière de financement d'une mobilité urbaine durable dans les pays à faible revenu. De plus, des outils de gestion des déchets solides étaient en cours d'intégration dans la plateforme Our City Plans¹.

9. Les travaux d'ONU-Habitat sur les questions foncières, tels que prévus dans les résolutions 2/2 et 2/7 (à savoir le renforcement de la gestion des terres dans le cadre des efforts de transformation des taudis et la promotion de la sécurité des droits fonciers), ont été largement paralysés en raison d'un manque de ressources. Toutefois, comme demandé dans la résolution 1/5, les travaux sur une planification régionale et territoriale intégrée en vue de garantir une utilisation durable des terres dans les territoires urbains et ruraux se poursuivent. On trouvera des informations supplémentaires dans la section III ci-après.

¹Accessible à l'adresse suivante : <https://ourcityplans.org/>.

III. **Résultat 1 : intégration de la planification urbaine et territoriale, de la gestion, des investissements et des financements**

10. Ce résultat relève directement de la résolution 2/8 de l'Assemblée d'ONU-Habitat sur la planification urbaine et les infrastructures durables, et il est étayé par la résolution 2/5 sur le renforcement des liens entre l'urbanisation et la résilience face aux changements climatiques, et la résolution 2/4, intitulée « Villes biodiverses et résilientes : intégration de la biodiversité et des services écosystémiques dans la planification urbaine et territoriale ».
11. Conformément à la résolution 2/8, la plateforme Our City Plans (Les plans de nos villes) a élargi ses outils, ses études de cas et son contenu thématique, afin d'y inclure des activités et des outils de planification axés sur l'action climatique, la participation, l'inclusion sociospatiale, la mobilité urbaine durable et le financement urbain. Les directives sur la méthode de planification des dépenses d'investissement sont en cours de révision et leur application devrait dépasser les frontières de l'Inde, de l'Indonésie et du Kirghizistan pour atteindre le Mozambique. Les discussions avec la Banque mondiale sur la poursuite de l'élaboration conjointe des directives et du manuel connexe sont en cours.
12. Le Sustainable Urban Regeneration Atlas (Atlas sur la régénération urbaine durable), élaboré en collaboration avec le laboratoire de régénération urbaine durable de l'Université Bocconi, a été lancé à la douzième session du Forum urbain mondial et présente des études de cas sur les liens entre aménagement du territoire et infrastructures physiques et sociales. Le module de formation sur la régénération urbaine, qui traite de l'aménagement du territoire, des évaluations socioéconomiques, du financement et de l'innovation, a été achevé.
13. L'assistance technique que continuent de fournir les laboratoires urbains en matière de planification intégrée et de développement des infrastructures s'étend désormais à la Mésosamérique, à l'Afrique de l'Ouest, à l'Asie et à l'Afrique australe (les travaux du laboratoire situé dans cette dernière région font encore l'objet de négociations). Des éléments supplémentaires à ajouter au portefeuille ont été acquis en Azerbaïdjan, au Brésil, en Colombie, au Costa Rica, à Cuba, en Égypte, en Eswatini, au Ghana, en Jordanie, au Kenya, au Mozambique, au Népal, en Ukraine et au Viet Nam, entre autres pays. La décentralisation des laboratoires urbains vers les bureaux régionaux et les bureaux de pays se poursuit, en vue d'appuyer les efforts en matière de développement du portefeuille et de renforcement des capacités et de fournir des méthodes et des outils pour l'aménagement du territoire, le financement et l'économie et la planification d'infrastructures durables. Dans le cadre de la nouvelle structure organisationnelle, les laboratoires urbains relèvent désormais de la Division des programmes régionaux.
14. Un cadre de collaboration est en cours d'élaboration afin de renforcer le dialogue avec les organismes de financement.
15. Comme demandé dans la résolution 2/5, ONU-Habitat a organisé ou coorganisé plus de 80 manifestations liées aux changements climatiques, ou y a participé, lors de la douzième session du Forum urbain mondial, qui s'est tenue au Caire, et lors des vingt-neuvième et trentième sessions de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, qui se sont tenues respectivement à Bakou et Belém (Brésil), y compris des manifestations relatives aux bâtiments, au logement et aux établissements informels résilients face aux changements climatiques, à l'urbanisme, à l'eau et à l'assainissement, à la territorialisation des objectifs de développement durable, au financement et à la santé urbaine, ainsi qu'aux pertes et préjudices.
16. En application de la résolution 2/4, ONU-Habitat a accéléré l'intégration de la biodiversité et des services écosystémiques dans la planification urbaine et territoriale. Des perspectives d'investissement et d'élaboration de projets et programmes pilotes en collaboration avec des institutions financières internationales et certains gouvernements sont à l'étude. La collecte de fonds auprès de deux banques régionales dans le cadre d'un projet cadre mené en collaboration avec l'Union internationale pour la conservation de la nature et des ressources naturelles, en vue de rénover les voies navigables urbaines en Asie, a débuté fin 2025. Parallèlement, la Société andine de développement finance un projet intitulé « BiodiverCities for the acceleration of the New Urban Agenda » (Des villes biodiverses pour accélérer la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes), qui se traduit par la réalisation de projets dans les pays mésoaméricains, et tire parti à cette fin du réseau BiodiverCities, qui est une initiative conjointe du Forum économique mondial et de l'Humboldt-Institut.

17. ONU-Habitat a organisé un webinaire sur la biodiversité en collaboration avec le Groupe de la gestion de l'environnement des Nations Unies et étudie la possibilité de créer un groupe chargé des questions relatives à l'urbanisation et aux changements d'affectation des terres. La proposition a été approuvée par le Groupe en septembre 2025 et ONU-Habitat codirigera en 2026 ce groupe chargé de questions spécifiques, qui sera composé de 51 membres.

IV. Résultat 2 : gouvernance participative à plusieurs niveaux et territorialisation des objectifs de développement durable

18. Ce résultat relève clairement de la résolution 2/6 de l'Assemblée d'ONU-Habitat sur la territorialisation des objectifs de développement durable. Il est également étayé par les résolutions suivantes de l'Assemblée : résolution 1/4, qui cible l'égalité des sexes par l'intermédiaire des travaux d'ONU-Habitat à l'appui du développement de villes et d'établissements humains ouverts à tou(te)s, sûrs, résilients et durables ; résolution 2/5 sur le renforcement des liens entre l'urbanisation et la résilience face aux changements climatiques.

19. Au titre de la résolution 2/6, la coalition Local2030 a mobilisé plus de 1 500 parties prenantes dans le cadre de processus à l'échelle mondiale qui façonnent les programmes mondiaux, y compris la quatrième Conférence internationale sur le financement du développement, le deuxième Sommet mondial pour le développement social et la trentième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, au moyen de vastes consultations qui ont éclairé les négociations relatives aux recommandations à l'échelle du système des Nations Unies et aux solutions locales. Dans ce contexte et en partenariat avec le Fonds commun pour les objectifs de développement durable, la coalition a également injecté 24 millions de dollars dans des solutions de financement local dans huit pays. Le processus de mobilisation a également donné lieu à des alliances stratégiques orientées vers l'action, telles que le Programme d'action de Séville pour la territorialisation du financement, qui réunit 10 États Membres et des acteurs locaux de 20 pays. Intégrée à la coalition, la Plateforme des partenariats pour la territorialisation des objectifs de développement durable soutient les cadres nationaux de territorialisation des objectifs de développement durable au Sénégal et en Tunisie. Neuf autres pays ont rejoint la Plateforme lors d'une réunion de haut niveau organisée par la Mission permanente de l'Italie auprès de l'Organisation des Nations Unies à New York, dans le cadre du forum politique de haut niveau pour le développement durable qui s'est tenu en juillet 2025.

20. Dans le cadre de son programme phare « Villes motrices pour les objectifs de développement durable », ONU-Habitat a soutenu la traduction de 15 examens locaux volontaires en politiques et actions. ONU-Habitat a continué à renforcer son appui à la territorialisation des objectifs de développement durable par la mise en œuvre de certains moyens, à savoir le sport et la recherche orientée sur l'action, dans plusieurs pays. ONU-Habitat a continué de collaborer avec l'Organisation de coopération et de développement économiques au bilan mondial sur la territorialisation des objectifs, afin de réunir de nouvelles données et orientations sur le sujet en vue du Sommet sur les objectifs de développement durable qui se tiendra en 2027.

21. Afin de faire progresser la mise en œuvre de la résolution 1/4, le marqueur d'égalité des genres de l'Organisation des Nations Unies pour les dépenses financières consacrées à l'égalité des genres et à l'autonomisation des femmes a été rendu pleinement opérationnel dans l'ensemble d'ONU-Habitat en 2025. L'intégration des questions de genre reste une priorité, tant par des efforts quotidiens continus pour garantir que tous les travaux d'ONU-Habitat tiennent compte de ces questions, que par la définition de résultats précis dans le cadre des activités opérationnelles. Conformément à ces efforts et par suite des modifications apportées au mandat et à la composition du Comité d'examen des projets, la Cheffe du Groupe des droits humains et de l'inclusion sociale, qui pilote les efforts d'établissement de l'égalité des genres comme priorité dans l'ensemble d'ONU-Habitat, occupe désormais un siège permanent au sein du Comité. Les meilleures pratiques internes en matière d'égalité des genres ont continué d'être mises en avant au moyen du prix des champion(ne)s de l'égalité des genres que décerne ONU-Habitat, ainsi que par l'intermédiaire de la communauté de pratique du Groupe des droits humains et de l'inclusion sociale et de la série de réunions du groupe d'expert(e)s sur les villes respectueuses des droits humains, y compris les villes respectueuses de l'égalité des genres.

22. Les partenariats continuent d'être renforcés, y compris avec d'autres entités des Nations Unies et des organisations de la société civile, en particulier dans le cadre des préparatifs de la treizième session du Forum urbain mondial. ONU-Habitat est également en voie de renouveler son mémorandum d'accord avec l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes).

23. En application des demandes formulées dans la résolution 2/5, ONU-Habitat a organisé en 2024 la quatrième conférence Innovate4Cities, laquelle a rassemblé près de 2 000 acteurs issus du milieu universitaire et de la recherche, des pouvoirs publics, des entreprises et de la société civile, afin de présenter des résultats de recherche et des pratiques de pointe. À l'issue de la conférence, ONU-Habitat a copublié un programme mondial actualisé de recherche et d'action sur les villes et la science des changements climatiques, qui recense les lacunes actuelles en matière de recherche afin d'orienter la recherche et l'innovation axées sur la pratique.

24. La quatrième réunion ministérielle sur l'urbanisation et les changements climatiques s'est tenue en marge de la trentième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre sur les changements climatiques. La réunion était accueillie par le pays assurant la présidence de la Conférence (Brésil) et coorganisée par ONU-Habitat dans le but de faire avancer le dialogue sur l'action climatique à plusieurs niveaux. La mise en œuvre de l'initiative Résilience urbaine durable pour la prochaine génération (SURGe) a reçu un appui supplémentaire considérable grâce au financement accordé par le Gouvernement slovaque. Dans le cadre de cette initiative, un outil relatif aux contributions déterminées au niveau national à soumettre en 2025 (NDC 3.0) a été mis au point et une première analyse de ces contributions a été lancée à la trentième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre sur les changements climatiques. Le déploiement régional de cette initiative a débuté dans les régions de l'Afrique, de l'Asie et du Pacifique et de l'Amérique latine et des Caraïbes, et un centre SURGe a été créé à Bratislava.

V. Résultat 3 : connaissances, données, transition numérique et renforcement des capacités

25. Ce résultat relève directement de la résolution 1/3 de l'Assemblée d'ONU-Habitat sur le renforcement des capacités pour la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes et de la dimension urbaine du Programme de développement durable à l'horizon 2030, ainsi que de la résolution 2/1 sur les directives internationales pour des villes intelligentes centrées sur les personnes. Il est également étayé par les résolutions suivantes de l'Assemblée : résolution 1/2 sur les lignes directrices des Nations Unies pour des villes et des établissements humains plus sûrs ; résolution 1/5 sur l'amélioration des liens entre les zones urbaines et les zones rurales à l'appui de l'urbanisation durable et des établissements humains ; résolution 2/4, intitulée « Villes biodiverses et résilientes : intégration de la biodiversité et des services écosystémiques dans la planification urbaine et territoriale » ; résolution 2/5 sur le renforcement des liens entre l'urbanisation et la résilience face aux changements climatiques.

26. Au titre de la résolution 1/3, le Nouveau Programme pour les villes illustré d'ONU-Habitat, un manuel pratique qui a fait l'objet de traductions en arabe, chinois, espagnol, français et portugais, a été numérisé sous la forme de cours en ligne à rythme libre qui visent à faciliter la compréhension et la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes et la communication d'informations à ce sujet. En 2025, des cours supplémentaires et une série de webinaires ont été lancés. La plateforme UN-Habitat Learn, créée en 2021, soutient l'innovation en matière d'apprentissage par la numérisation de solutions à fort impact éprouvées sur le terrain. Elle propose actuellement des cours sur 25 thèmes dans huit langues et compte plus de 17 000 utilisateur(ice)s.

27. Dans le cadre de la résolution 2/1, ONU-Habitat a été chargé d'élaborer des directives internationales pour des villes intelligentes centrées sur les personnes. Un vaste processus de consultations intergouvernementales a été mené afin de veiller à ce que le projet de directives reflète divers points de vue, s'appuie sur des données factuelles et réponde aux défis en constante évolution posés par la numérisation dans la gouvernance urbaine. Toutefois, faute d'accord sur le texte proposé à la reprise de sa deuxième session, l'Assemblée a pris note de l'exposé présenté par la Directrice exécutive sur le projet de directives. Certains États Membres se sont dits prêts à utiliser l'approche relative à des villes intelligentes centrée sur les personnes, sur la base des principes énoncés dans le document, afin d'orienter l'élaboration de leurs stratégies, investissements et autres initiatives en matière de villes intelligentes. En outre, ONU-Habitat et l'Union internationale des télécommunications ont signé un mémorandum d'accord en septembre 2025 afin de collaborer en matière de villes intelligentes centrées sur les personnes et dans des domaines tels que la connectivité et l'inclusion numériques, l'urbanisation fondée sur les technologies, les données urbaines, la cybersécurité, la mobilisation des ressources et les projets conjoints, la sensibilisation à l'échelle mondiale et le dialogue interinstitutions, ainsi que la Journée des Nations Unies pour la coopération numérique.

28. De nombreux autres accomplissements pourraient être présentés au titre de ce résultat, étant donné que plusieurs résolutions contiennent des objectifs liés au développement des connaissances, aux données, aux outils numériques et au renforcement des capacités. Pour n'en citer que quelques-uns : la boîte à outils GeoAI pour les urbanistes² a été lancée en décembre 2025, ce qui contribue à l'application des résolutions 2/1 et 2/8 ; plus de 70 études de cas provenant de 65 pays ont été publiées dans quatre recueils consacrés aux liens entre les zones urbaines et rurales, conformément à la résolution 1/5 ; la mise au point de la boîte à outils Hotspot Stoplight pour des villes biodiversées et résilientes, en partenariat avec le McHarg Center for Urbanism and Ecology, est bien engagée, en application de la résolution 2/4 ; plusieurs formations ont été dispensées sur le renforcement du contenu urbain des contributions déterminées au niveau national en marge de la douzième session du Forum urbain mondial et des vingt-neuvième et trentième sessions de la Conférence des Parties à la Convention-cadre sur les changements climatiques ; il est prévu de publier un rapport exhaustif sur les contributions déterminées au niveau national lors de la treizième session du Forum urbain mondial, conformément à la résolution 2/5. Un processus d'apprentissage complet à l'échelle mondiale qui vise à consolider trente ans de données, d'enseignements et d'innovations en matière de sécurité urbaine est également en cours et aboutira à la publication d'un rapport phare en 2026, ce qui contribuera à l'application de la résolution 1/2.

VI. Résultat 4 : partenariats, coalitions, plaidoyer et communication

29. Ce résultat relève directement de la résolution 2/3 de l'Assemblée d'ONU-Habitat relative à la Journée mondiale du nettoyage. Il est également étayé par les résolutions suivantes de l'Assemblée : résolution 1/4, qui cible l'égalité des sexes par l'intermédiaire des travaux d'ONU-Habitat à l'appui du développement de villes et d'établissements humains ouverts à tou(te)s, sûrs, résilients et durables ; résolution 1/5 sur l'amélioration des liens entre les zones urbaines et les zones rurales à l'appui de l'urbanisation durable et des établissements humains ; résolution 2/7 sur un logement convenable pour tous et toutes ; résolution 2/9 sur la création d'un cadre de résilience des établissements humains pour l'alerte rapide, la prévision, la réduction des risques, la réponse aux crises, et le relèvement et la reconstruction après une crise.

30. La résolution 2/3, conjointement avec la résolution 78/122 de l'Assemblée générale, contient un appel à instaurer et célébrer chaque année, le 20 septembre, la Journée mondiale du nettoyage. Pour 2025, aucun État Membre n'a manifesté d'intérêt en ce sens et une célébration discrète s'est tenue à l'Office des Nations Unies à Nairobi, qui était axée sur les déchets textiles. Dans le même temps, 120 opérations de nettoyage ont été enregistrées sur la page Web consacrée aux activités de célébration de la Journée mondiale du nettoyage. Par ailleurs, Let's Do It! World, un partenaire de connaissances d'ONU-Habitat en matière de nettoyage, a organisé une émission en direct depuis Kiev sur le thème « Strive for five! » (Objectif cinq !), un appel dont l'objectif consiste à amener 5 % de la population mondiale à participer à des opérations de nettoyage en septembre, 24,7 millions de personnes dans 190 pays ayant été mobilisées pour participer à cette manifestation.

31. La ville de Shaoxing (municipalité populaire de Shaoxing) (Chine) a été choisie pour accueillir la Journée mondiale du nettoyage en 2026.

32. Comme pour le résultat 3, de nombreux progrès liés à l'établissement de partenariats et de coalitions, ainsi qu'au plaidoyer et à la communication, pourraient être présentés au titre de chaque résolution. Pour ne citer que quelques exemples, en application de la résolution 2/6, la communauté mondiale des Villes motrices pour les objectifs de développement durable est désormais forte de 180 villes, ce qui a permis d'organiser 33 ateliers et échanges, lesquels ont abouti à la tenue de la Conférence mondiale des Villes motrices pour les objectifs de développement durable à Shanghai (Chine) en octobre 2025, qui a réuni plus de 500 participant(e)s en présentiel. Au titre de la résolution 2/5, les préparatifs sont en cours en vue de la conférence Innovate4Cities de 2026, qui se tiendra à Nairobi en juin 2026.

² Accessible à l'adresse <https://unhabitat.org/ai-for-spatial-mapping-and-analysis-geoai-toolkit-for-urban-planners>.

VII. Résultat 5 : mobilisation efficace des ressources

33. Le plan stratégique d'ONU-Habitat pour la période 2026-2029 reconnaît que l'application des résolutions adoptées lors des première et deuxième sessions de l'Assemblée d'ONU-Habitat a été entravée par des ressources financières limitées. Ces contraintes ont été partiellement anticipées dans la résolution 2/10 sur le financement équitable et le suivi efficace de l'application des résolutions adoptées par l'Assemblée.

34. L'Assemblée d'ONU-Habitat, par la résolution susvisée, a cherché à améliorer le financement des résolutions sous-financées par l'établissement du guichet de financement de l'action urbaine en tant que nouveau mécanisme de financement, lequel doit être complété par des rapports réguliers sur l'application des résolutions. En 2023, le guichet de financement a été établi dans le cadre du système financier d'ONU-Habitat, le Conseil exécutif ayant approuvé son mandat dans sa décision 2023/6. En 2024, le modèle d'accord relatif aux contributions a été révisé pour inclure le transfert facultatif du solde des projets vers le guichet de financement de l'action urbaine, en mentionnant explicitement la résolution 2/10 de l'Assemblée, la décision 2023/6 du Conseil exécutif et le mandat du guichet de financement. Le dialogue avec les donateurs au sujet de tels transferts sera mené au moyen d'activités de plaidoyer et de communication.

35. L'outil de suivi des résolutions d'ONU-Habitat³ continue d'être mis à jour deux fois par an.

36. Outre les mesures mises en œuvre conformément à la résolution 2/10, ONU-Habitat cherche à surmonter les contraintes financières au moyen de son nouveau plan stratégique et de la stratégie de mobilisation des ressources connexe, qui seront présentés à la première session de 2026 du Conseil exécutif. La stratégie de mobilisation des ressources pour la période 2026-2029 fournit un cadre structuré et tourné vers l'avenir pour obtenir les ressources nécessaires à la mise en œuvre du plan stratégique et du mandat d'ONU-Habitat. La stratégie met l'accent à la fois sur une collecte de fonds ciblée et sur la promotion d'environnements favorables en matière d'élaboration des politiques et de financement, en vue de diversifier et de stabiliser le financement.

VIII. Conclusion

37. La mise en œuvre du plan stratégique pour la période 2026-2029 a débuté à un rythme soutenu. ONU-Habitat est déterminé à mettre en œuvre le plan stratégique et à s'acquitter de ses mandats aussi efficacement que possible, malgré un environnement caractérisé par des ressources limitées et des capacités en déclin. Des informations détaillées sur l'état des finances et des programmes prévus pour chaque résolution sont accessibles au moyen de l'outil de suivi des résolutions d'ONU-Habitat.

³ Accessible à l'adresse suivante : <https://unhabitat.org/governance/un-habitat-assembly>.